



MAIRIE DE ROINVILLE

ARRETE 2020-55
REGLEMENTANT LA CIRCULATION
Rue de Beauvais, pont rail

Le Maire de la commune de ROINVILLE SOUS DOURDAN,

Vu le code de la route et notamment les articles R.44, R225,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande de la société ERSM,

Considérant l'occupation du domaine public pour des travaux de visite d'ouvrage du pont rail SNCF, rue de Beauvais, la nuit du 10 au 11 décembre 2020,

Considérant que pour les travaux il est nécessaire, par mesure de sécurité, d'alterner la circulation,

ARRETE

Article 1 : En raison de travaux de visite d'ouvrage du pont rail SNCF, rue de Beauvais, la circulation sera alternée par feux tricolores et agents mobiles, la nuit du 10 au 11 décembre 2020. L'échafaudage roulant sera déplacé pour permettre le passage des véhicules.

Article 2 : Cette réglementation sera signalée sur place.

Article 3 : Le bénéficiaire de l'arrêté se devra de l'afficher sur place.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Dourdan,
- ERSM,
- Affichage

Fait à Roinville,
Le 26 novembre 2020

Le Maire Adjoint,
Paul FUGAZZA

